

Séance du 28 mars 2017

Présidence Mme Maria Guichard

En ce premier conseil de l'année, la présidente salue :

Monsieur le syndic,
Madame la municipale, Messieurs les municipaux,
Mesdames et Messieurs les conseillers,
M. Gérald Chollet, boursier communal
Mesdames et Messieurs du public et de la presse

▪ Ouverture de la séance

La présidente déclare la séance ouverte à 20h05

La présidente demande une minute de recueillement pour le décès de M. Rolf Hesse, époux de Mme Nicole Hesse, syndique de St-Cergue de 1986 à 1999, M. Jacky Corthay, ancien conseiller et pasteur, Mme Josiane Burri et Mme Marie-Thérèse Annen

▪ Appel

La secrétaire lit la liste des membres du conseil qui se sont excusés :

Membres excusés :	M. James Alexander
	M. Arnaud André
	Mme Murielle Jelk
	M. Benjamin Magnenat
	M. Jean-Jacques Moser
	M. David Ott
	Mme Lauren Troska

Membres non-excusés	M. Jonas Baumgartner
	M. Loïc Eichenberger

La secrétaire procède ensuite à l'appel nominal des membres du conseil régulièrement assermentés :

41 membres présents
7 membres excusés
2 membres non-excusés

▪ Quorum

Le nombre de conseillers élus assermentés étant de 50
Le nombre de conseillers nécessaires pour le quorum est de 26
Le nombre de conseillers présents est de 41
Le nombre de conseillers participant au vote à main levée est de 40

Le quorum étant atteint, la présidente déclare que le conseil peut valablement délibérer selon l'article 53 du RC

La présidente ne participe au vote que pour départager celui-ci, selon les articles 29 et 79 al.10 du RC

La présidente a reçu une demande de modification, de la part de M. Berger Denis. Elle se trouve à la page 14, première ligne et dit : « C'est à ma connaissance, la première fois que nous le propose. »

Cette phrase doit être remplacée par :

« C'est, à ma connaissance, la première fois qu'une municipalité nous le propose. »

M. Yves De Garrini nous fait part de son désaccord concernant le PV du 6 décembre sur 3 points.

1. Il souhaiterait que soit rajouté le terme « **PV de la séance** » dans l'intitulé de nos PV.

La présidente lui répond, que nous n'allons pas changer notre intitulé, car nos procès-verbaux sont appréciés tels qu'ils sont.

2. En ce qui concerne le quorum, il considère qu'il y a contradiction entre la 4^{ème} ligne : Le nombre de conseillers participant au vote à mains levée est de 40 et le fait qu'on soit 41 conseillers - le paragraphe suivant dit : **La présidente ne participe au vote que pour départager celui-ci, selon les articles 29 et 79 al.10 du RC**

La présidente ne voit pas de contradiction

3. A la page 12, 4^{ème} paragraphe du PV, M. De Garrini s'est senti censuré et non respecté, du fait que la secrétaire a réduit son intervention au mot « lecture », et qu'elle n'a pas retranscrit, malgré le fait qu'il avait transmis copie de ses textes, l'intégralité de son rapport de délégué à l'Association pour l'exploitation d'un Couvert régional à Plaquettes et bois d'énergie, ainsi que la lettre qu'il a envoyé concernant la LAT à la municipalité et au conseil.

La présidente rappelle à M. De Garrini que tous les rapports, ainsi que les lettres qui sont lus lors du conseil ne sont jamais joints au PV, mais qu'ils peuvent être obtenus auprès de la secrétaire, sur simple demande.

La présidente passe la parole à la secrétaire Mme Marie-José Hautier pour expliquer ce dernier point.

Mme Marie-José Hautier remercie la présidente et explique avoir déjà expliqué à M. Yves De Garrini la veille, lors d'une rencontre à St-Cergue, que le but n'a jamais été d'être irrespectueuse du travail effectué au sein du conseil par M. Yves De Garrini. Il en aurait été de même pour tout autre conseiller dans le même cas de figure. Les conseillers ont tous la même valeur aux yeux de la secrétaire. Si un conseiller, qui aurait été absent lors d'une séance de conseil ou n'aurait pas compris la teneur du texte, souhaite une copie, il peut l'obtenir.

Il suffit d'en faire la demande à la secrétaire soit par téléphone au 022/360.02.51, soit par email à : mjhautiercc@bluewin.ch. Coordonnées qui peuvent également servir à toute communication de la part des conseillers (absences, changement d'adresse, etc.)

La présidente rappelle, que la secrétaire ne prend les PV que depuis 6 mois, qu'elle-même n'est à ce poste que depuis 4 ans et que toutes les procédures ne sont pas toujours connues depuis le début du mandat et que l'on peut faire des erreurs. Donc s.v.p. la tolérance « zéro », pour le moment, ne peut pas faire partie de ce conseil. Si vous avez autre chose à demander concernant le PV, je vous prie de le faire dans les divers. Cela vous convient-il ?

M. De Garrini fait un signe de la tête.

- **Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communal du 6 décembre 2016, avec les modifications demandées, par M. Denis Berger et M. De Garrini Yves**

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

D'approuver le PV du 6 décembre 2016, tel que modifié :

- | | |
|---------------------------|-----------------------|
| • D'accepter par : | 37 voix pour |
| • | 01 voix contre |
| • | 02 abstentions |

- **Correspondance concernant le conseil communal et information du bureau**

La présidente fait la lecture de la correspondance adressée au conseil

M. Jean-Jacques Moser nous a écrit concernant, le déménagement des classes de 5 et 6 P Harnos, mais nous n'allons pas débattre sur ce sujet, car nous allons y revenir lors du prochain conseil.

Nous avons eu la visite de Mme le Préfet Chantal Turin le 19 janvier dernier pour l'inspection des communes. Nous avons eu, tant la municipalité que le bureau, grand plaisir à l'accueillir. C'est une personne très accessible et qui apprécie la clarté de nos procès-verbaux et la bonne tenue de nos documents. Je n'ai eu qu'une question à lui poser, j'y reviendrai tout à l'heure dans les divers.

Concernant les élections cantonales, les votations auront lieu le 30 avril et je vous invite à y participer. Le peuple est là pour donner son avis et appuyer ses candidats, et chacun de nous peut faire la différence.

La présidente n'a plus d'autre information, ni correspondance concernant le conseil communal

La présidente passe la parole à M. Pierre Graber

- **Information de la municipalité (sans discussion, ni vote)**

M. Pierre Graber, syndic

M. le syndic souhaite la bienvenue et salue l'ensemble de l'assistance.

Préavis

Nous avons normalement 4 préavis à discuter ce soir, et nous en avons gelé 2. Le 1^{er} concerne le règlement communal sur le stationnement payant. Nous devons un jour arriver à du stationnement payant à St-Cergue surtout en raison du futur parking que nous voulons construire. Nous attendions une réponse du canton et nous ne l'avons eu que hier, donc trop tard pour réactiver ce préavis. La réponse du canton est que notre règlement de police est suffisant pour mettre en route le règlement communal, mais que le conseil communal peut être impliqué. Par contre, le règlement qui avait déjà été soumis à une commission ad'hoc, devra être soumis au canton.

Le 2^{ème} préavis concerne le parking de la Givrine. Le parking de La Givrine est un projet initié par le conseil régional, et dont le financement n'a pas encore été décidé.

Le but de le mettre à l'enquête était que nous pouvions travailler sur trois ans et ainsi profiter que les camions des chantiers de la région déversent le tout-venant pour combler une partie de la combe de La Givrine, et en faire un parking plat. Malheureusement, nous avons eu 3 oppositions.

Ces oppositions doivent être levées, c'est le conseil régional et le bureau Bovard & Nickl qui s'en charge et ils doivent trouver des solutions. Le préavis reviendra donc ultérieurement.

Greffe municipal

Nous avons eu le départ de Laurence Gilardi, qui est de retour ce soir pour s'occuper de l'enregistrement et de la projection, et nous avons engagé Mme Joëlle Carriot, qui n'est pas là ce soir. Elle est greffe professionnelle avec plusieurs années d'expérience. J'espère que nous pourrons travailler de façon constructive ensemble.

Félicitations

Je voulais féliciter le personnel communal pour leurs années de service. Tout d'abord Mme Eliane Sottas qui fête ses 25 ans à la commune et M. Arnaud André qui fête 10 ans à la voirie et maintenant comme chef de la voirie.

Coordinateur touristique

Avec le conseil régional, nous avons encore beaucoup de projets dans le haut du Jura. Hormis la patinoire qui a été abandonnée, nous avons encore 3 projets : Télédôle qui a été résolu, le parking de la Givrine et maison de la prairie et de la nature qui est à proximité du parking.

Il y a encore tout ce que nous pourrions imaginer de faire dans le haut du Jura. Je vous rappelle que notre Jura sert de parc de loisirs pour les habitants de La Côte, qui viennent volontiers. Mais nous manquons de structures, ce qui avait été signalé par une étude, mandatée par le conseil régional et qui s'appelait G2R. De cette étude il ressortait que dans le tourisme à St-Cergue, chacun travaillait dans son coin et que nous manquions de « ciment » pour fédérer les différentes organisations.

La commune va signer cette convention. Il nous en coûtera CHF 20'000.- par année pour couvrir le salaire de ce coordinateur et durant 5 ans. Grâce au conseil régional qui s'est occupé de cette affaire, nous avons pu lever les fonds du canton, de la région, du parc « Jura Vaudois » et des communes de St-Cergue, St-George, Le Vaud, Givrins et Télédôle. St-George, Le Vaud et Givrins représentent plusieurs communes. Givrins par exemple représente Genolier, Trélex et Givrins. Les communes situées sur la droite de la route blanche, Gingins, Chésereux, ne participent pas, car ils ne se sentent pas concernés par ce qui se passe à La Givrine. Je vous informe déjà qu'il n'y aura pas de préavis, car ce montant est dans les compétences municipales et sera prévu dans le budget.

Journal

Nous sommes en train de le finaliser et il retourne au grand format. Nous nous sommes aperçus que nous avons tellement de choses à communiquer qu'il était écrit trop petit, donc illisible.

Commerces du village

Il y a des commerces au village qui sont en danger comme notre station d'essence. La Direction Générale de l'Environnement exige sa fermeture. La commune soutient les propriétaires et, cette affaire va être traitée par un tribunal administratif. Mais vraisemblablement, ça va être difficile de leur faire changer d'avis.

Autre commerce qui a dû fermer, c'est l'auberge des Cheseaux. Les personnes qui l'avaient reprise se sont donnés beaucoup de mal pour réhabiliter l'auberge et malgré leurs efforts, ce n'était pas rentable et ils ont dû mettre la clé sous le paillason.

Future école/UAPE

Quelques mots sur l'école. L'étude pour l'école, UAPE, le parking et le chauffage à distance pour lequel vous aviez voté une étude pour CHF 975'000.- (préavis 01/2015) est toujours d'actualité. C'est d'ailleurs le but de notre législature. A l'origine, il s'agissait d'un seul projet et avec les circonstances, il a évolué en 3 projets. Il va donc coûter plus cher, puisque chacun sera traité séparément et pour lesquels le financement n'est pas encore trouvé.

Nous avons revu la démographie des enfants qui auront 4 ans dans 3 ans et de ce fait, nous devons faire l'école avec l'extension que nous avons prévue pour le futur, soit l'école aura 8 classes et 4 étages (dont 1 pour l'UAPE). UAPE aura 36 places. Les oppositions ont été levées, le permis de construire est accordé, le début des travaux est prévu pour septembre de cette année. Il y aura des coûts supplémentaires pour la construction. L'enveloppe de CHF 975'000.- devrait couvrir l'étude. Le préavis « crédit de construction » sera présenté lors d'un prochain conseil. On demandera plusieurs millions pour financer cet objet.

Nous nous sommes aperçus que le vallon n'est pas en séparatif, et que nous devons faire le nécessaire pour le vallon et la future école, car selon nos hydrogéologues, la pente du vallon ne peut pas supporter toute cette eau de ruissellement et il va falloir l'évacuer. Cela va engendrer des coûts supplémentaires et nous allons présenter également au prochain conseil un préavis pour un séparatif sur le chemin Jean-Jacques Rousseau.

Parking de la Licorne

Il sera mis à l'enquête cette année, car toutes les démarches prennent énormément de temps, nous aimerions que ce projet avance. Il est déjà prêt au niveau de l'étude et nous allons le mettre à l'enquête, ainsi nous aurons le temps pour le traitement des oppositions s'il y en a.

Chauffage à distance (CAD)

Nous avons déjà un 1^{er} avant-projet qui concerne le remplacement de la chaudière à bois, une chaudière à mazout, un filtre à particules, et des accumulateurs. Pour cela, la municipalité a demandé qu'une commission ad'hoc travaille sur ce projet, car il y a des problèmes de coût et des problèmes de coût de l'énergie que l'on devra revendre après. Nous avons demandé que cette commission nous donne son avis. Une partie de leur avis suggère, puisque nous devons tout changer, d'être 100 % écologique en supprimant le mazout et de prévoir 2 chaudières à bois. Ce projet doit être étudié et nous en reparlerons lors d'un prochain conseil.

Temple protestant

Préavis 9/2015 pour des rénovations pour CHF 86'300.-. Comme nous avons installé un chauffage à pellets, nous avons bénéficié d'une subvention de CHF 15'000.- qui a été utilisée pour isoler le plafond du temple. Nous avons donc fait : l'étanchéité au cœur du temple, des drainages, réparé les façades et les escaliers, installé le chauffage avec un réseau hydraulique et supprimé les chauffages électriques qui se trouvaient sous les bancs. Nous avons également réparé le clocher, il y avait des tuiles rouges qui tombaient et réparé les vitraux. Le préavis sera clos lorsque nous aurons reçu la subvention.

L'ancienne poste

Préavis 15/2015 pour CHF 1'100'000.- (achat CHF 900'000.-, transformation CHF 200'000.-) le projet pour l'instant c'est toujours : une boutique nature, une salle de gym/fitness au sous-sol et des locaux sociaux. La direction des travaux est faite par une entreprise générale. Il s'agit principalement de rénovations. Le permis de construire est en attente (demande d'une procédure simplifiée). Il est probable que l'enveloppe pour la rénovation intérieure est trop juste, elle avait été mal estimée. Les devis que nous recevons le prouvent. Il faudra donc s'attendre à une demande de supplément pour cet objet.

La présidente remercie M. Pierre Graber et demande à l'assistance de féliciter et de remercier par applaudissement les années de service du personnel communal et le départ de la secrétaire municipale Mme Laurence Gilardi.

La présidente donne la parole à Mme Françoise Samuel

Mme Françoise Samuel, municipale

Mme Françoise Samuel salue l'assistance et présente les prochaines manifestations

Manifestations

- 30 mars au chalet de la nature : soirée « livres » sur la nature
- 1^{er} avril : Théâtre Binokyo
- 12-13 mai : marché aux fleurs
- 27 mai : tour du Pays de Vaud, avec double arrivée d'étape. Des bénévoles sont recherchés
- 17 juin : Rétro Moto Internationale

Aménagement du Vallon

Nous avons eu une buvette au pied des pistes, tenues par M. Loïc Trarieux. Il a mis beaucoup de savoir-faire et a su mettre une bonne atmosphère. Il a également renseigné les passants et touristes perdus. Il a contribué à l'augmentation de la qualité de vie au pied des pistes. Il n'a pas dû faire beaucoup d'affaires, au vu de la saison, mais j'espère qu'il va continuer l'hiver prochain et je vous encourage à aller y boire un verre ; et peut-être même en été, car nous voulons mettre plus en avant le vallon en été.

Une autre idée d'animation pour le vallon : nous avons pris contact avec « pati.ch » pour une patinoire amovible et nous sommes en train de calculer le budget. Nous vous présenterons un préavis en juin pour une patinoire de 270 m², qui serait située sur le terrain de tennis, près du chemin J.-J. Rousseau, et dont le budget serait bien en dessous de celui présenté il y a quelques années pour la patinoire, puisqu'il s'agit ici d'une patinoire de loisir plus petite et démontable. Si tout va bien, elle sera installée pour 3 mois en hiver.

Ecole/UAPE

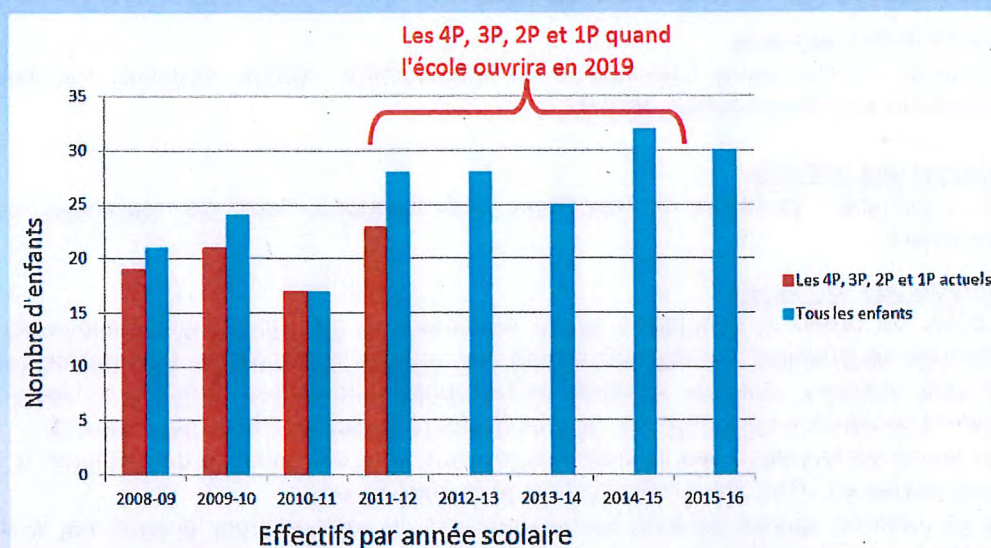
Je reprends ce que vous a dit M. Pierre Graber. Pourquoi avons-nous besoin d'un demi-étage de plus ?

Si on prend le graphique ci-dessous, on peut voir en rouge les enfants de 1P, 2P, 3P, 4P qui fréquentent actuellement l'école. En bleu, il y a un peu plus d'enfants, car certains vont dans des écoles privées. En comptant les enfants qui sont nés ou sont arrivés dans le village, on s'aperçoit qu'en 2019, il y aura plus d'enfants que maintenant, et que nous ne pourrions pas tous les mettre dans les 4 classes qui étaient prévues et dès l'ouverture de la nouvelle école, il faudrait prévoir des portacabines. Nous allons donc construire la version « grande » de l'école, soit 6 classes, 3 demi-classes de dégagement, 1 salle ACT/ACM, et 1 UAPE de 36 places. Elle va donc coûter plus cher à la construction, mais sera rachetée par l'AISGE, selon la convention signée.

Bilan du ski

Nous n'avons pas encore les résultats financiers pour le ski alpin des pistes du village ni pour le ski de fond, mais vous pouvez déjà imaginer qu'ils ne seront pas très bons, au vu de l'hiver que nous avons eu.

Augmentation de la population et des enfants scolarisés



Clinique dentaire itinérante

Il y a une nouvelle caravane de la clinique dentaire itinérante depuis 2016. Si vous souhaitez plus d'information, vous pouvez consulter le site <http://www.caravanedentaire.ch/>. La caravane sera à St-Cergue du 4 au 7 septembre 2017.

Pour votre information, en 1970, la caravane se rendait dans 19 communes et contrôlait 3'500 enfants, le coût par habitant était de CHF 3.-. En 2016, elle se rend dans 34 communes, contrôle 8'000 enfants et le coût est passé à CHF 4.50. Une augmentation de CHF 1.50 en 46 ans, on peut dire que le budget est très bien géré.

La présidente remercie Mme Françoise Samuel et donne la parole à M. Laurent Mathez

M. Laurent Mathez, municipal

M. Laurent Mathez salue l'assistance et nous informe,

Routes

Comme vous le savez, l'hiver a été clément et nos routes n'ont pas trop souffert. Par contre l'hiver 2015-2016 avait été redoutable dû au phénomène de « gel-dégèle » chaque nuit. De ce fait, les trous, qui n'avaient pas été réparés, sont devenus plus importants et nous avons donc plus de réparation à faire. On en a dénombré 74, et nous sommes en train d'établir un listing de priorité de réparations. J'espère que les travaux pourront se faire à la mi-juin et je vous remercie pour votre patience.

Amélioration à la déchetterie

Nous avons modifié le portail, aménagé une deuxième piste pour mieux desservir l'accès, nous avons monté une estrade pour recevoir les petits déchets tels que capsules à café, ampoules et directement accessible avec la voiture, nous avons installé un nouvel escalier plus sécurisé et non glissant comme le précédent. Il y aura encore quelques petites améliorations et M. Jean-Michel Rey vous en parlera toute à l'heure dans les divers.

La présidente remercie M. Laurent Mathez et donne la parole à M. Gérald Chollet pour la présentation sur l'évolution des déchets

Gérald Chollet, boursier

M. Gérald Chollet salue l'assistance et tout comme l'année dernière, va faire une présentation sur l'évolution des déchets

Evolution des déchets

Petit sommaire : Evolution et répartition des tonnages, taux de recyclage, coût et financement

Evolution des tonnages

En 2016, on prend la population au 31 décembre et on rajoute systématiquement 200 résidences secondaires sur les 600 à 800 que compte la commune. Les statistiques sont ainsi plus réalistes, puisque nombres de résidents secondaires viennent le week-end et apportent également leurs déchets. Ils sont d'ailleurs également taxés pour ceux-ci.

Si on prend les tonnages des incinérables, on voit qu'ils ont continué de diminuer. Il y avait eu une reprise en 2015 due à l'introduction de la taxe au sac.

Cela se confirme également dans les encombrants, le papier/carton, le verre trié, le PET, le compost, la ferraille et le bois.

Nous avons eu quelques soucis avec les inertes. L'augmentation est due au fait que plusieurs habitants ont fait des travaux chez eux et ils auraient dû prendre des bennes de chantiers pour éliminer ces déchets. Ce n'est pas aux contribuables de toute la collectivité de payer des travaux pour un logement privé.

Nous avons pris des directives pour mieux trier l'arrivée de ce genre de déchets et si l'évolution était énorme, c'est également parce que « les inertes » étaient mal triés. On a retrouvé de l'amiante, du plâtre dans la benne, ce qui fait que nous avons été surtaxés.

Les plastiques sont en augmentation, essentiellement les durs. Mais ainsi, on peut éviter de les mettre dans les sacs taxés.

Le recyclage des appareils électriques est également en diminution.

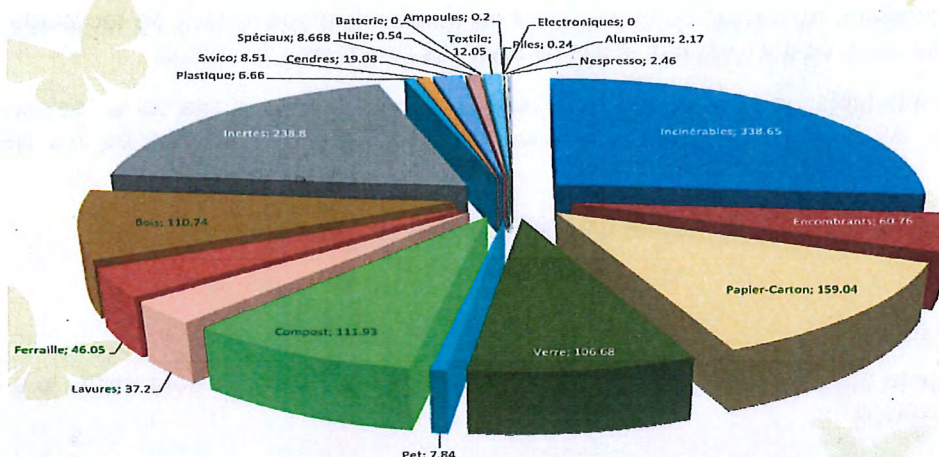
Les cendres : on a de plus en plus de maisons qui se construisent avec des chauffages à pellets, chauffage à bois. Les cendres peuvent aussi être recyclés par la commune, il faut en faire la demande auprès de l'administration. Nous avons une benne à la voirie avec un cadenas numéroté. Les gens viennent et on note les quantités. Cela évite que ça parte n'importe où.

Pour les divers (tous les autres types de déchets), et les déchets spéciaux (peinture, solvants, etc.) qui coûtent relativement cher, mais également les capsules Nespresso, les piles. Il y a une partie où nous pouvons valoriser et encaisser de l'argent et une partie où nous devons payer.

Répartitions des tonnages

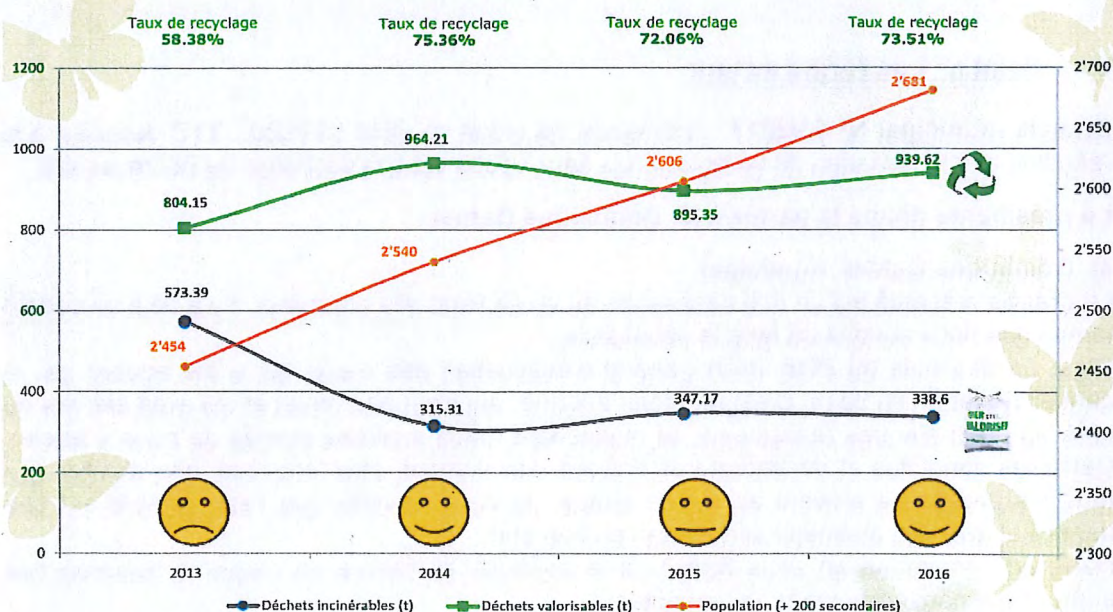
On s'aperçoit que les incinérables ne représentent plus qu'un quart du total, ce qui est fabuleux, dans le sens où près de 75% des déchets sont recyclés. Ce qui est très bien.

Répartition des tonnages de déchets 2016



Dans le graphique suivant, nous avons l'évolution des tonnages des déchets valorisables et l'évolution des tonnages de ceux que l'on brûlait (les incinérables). On aperçoit la différence avant et après l'introduction de la taxe au sac. Il y a une plongée des déchets incinérables et une augmentation énorme des déchets valorisables. Puisqu'il fallait acheter les sacs, les gens ont mieux triés que par le passé.

Evolution des tonnages pour les déchets incinérables et valorisables



Coût et financement

Le financement, par la taxe par habitants et l'utilisation des sacs, a contribué à couvrir le financement du traitement et de l'évacuation des déchets à 100 % et nous avons même eu une petite affectation à réserve de CHF 2'414.48.

La taxe forfaitaire ne devrait donc pas subir de hausse tant que le taux de recyclage reste aussi performant, ce qui n'est pas le cas de bien des communes du canton.

Les différents tableaux et graphiques peuvent être consultés sur le site de la commune de St-Cergue. Aller sous déchèterie communale, puis documents -> statistiques des déchets 2016.

La présidente remercie M. Gérald Chollet et passe au point suivant

Ordre du jour

La présidente nous informe que les préavis no 01/2017 et 02/2017 seront traités lors d'un prochain conseil.

La présidente ouvre la discussion sur l'ordre du jour

La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt la discussion et passe à l'approbation de l'ordre du jour tel que présenté,

▪ Approbation de l'ordre du jour

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE :

D'approuver l'ordre du jour :

à l'unanimité par 40 voix

▪ Point n° 1 de l'ordre du jour

Préavis municipal N° 03/2017 – Demande de crédit de CHF 511'920.- TTC destinée à la réfection et à la déviation du collecteur des eaux usées sous la décharge de Bournessaint.

La présidente donne la parole à M. Dominique Gafner

M. Dominique Gafner, municipal

Le préavis présenté est un mal nécessaire au vu de l'état des conduites, il y a déjà un certain temps que nous aurions dû faire le nécessaire.

C'est un des buts du PGE (plan général d'évacuation des eaux) qui a été adopté par le conseil d'Etat en fin 2015. C'est un projet énorme, qui n'est pas visuel et qui avait été mis de côté au profit d'autres réalisations, et maintenant, nous sommes obligés de nous y atteler. Certaines conduites et infrastructures doivent, absolument, être renouvelées, afin d'éviter que tous les problèmes arrivent en même temps. Je vous rappelle que l'eau potable est une denrée et qu'il faut maintenir son réseau en bon état.

Dans une commune en zone S2/S3, si la conduite se fissure on risque la pollution des sources qui nous alimentent en eau potable.

Ce qui est proposé dans ce préavis, c'est la déviation de la conduite qui se trouve sous l'ancienne décharge. Ce terrain peut encore bouger. Pour ce faire, nous sommes obligés de prendre un tunnelier pour passer dans la roche pour être à 10 m de fond. Cela nous permet de protéger cette conduite, afin qu'il n'y ait plus de risque d'écrasement, de fissure ou de casse. Ce travail a un coût, sera de longue haleine et assez périlleux. Nous avons choisi l'entreprise Zmoss S.A.

La présidente remercie M. Dominique Gafner et donne la parole à M. Gerhard Odermatt

M. Gerhard Odermatt, commission des finances

La commission des finances recommande l'acceptation du préavis et comme indiqué au point 3 les travaux proposés sont absolument nécessaires et inévitables. Nous regrettons que ces travaux n'aient pas déjà été effectués.

Dans le commentaire nous avons posé une question à la municipalité, à savoir si le montant de CHF 13'000.- peut être enlevé de ce préavis.

La présidente remercie M. Gerhard Odermatt et donne la parole à M. Dominique Gafner

M. Dominique Gafner, municipal

Il confirme qu'on pourra les enlever de ce préavis, car l'étude avait été faite avant.

La présidente remercie M. Dominique Gafner et ouvre la discussion

La présidente donne la parole à M. Pierre-André Scheidegger

M. Pierre-André Scheidegger

Une remarque, le plan reproduit en page 2 du préavis n'est pas très lisible, pourrions-nous avoir une meilleure image ?

La présidente remercie M. Pierre-André Scheidegger et donne la parole à M. Dominique Gafner

M. Dominique Gafner

M. Gafner propose de donner une copie A4 pour le prochain conseil.

La présidente remercie M. Dominique Gafner et donne la parole à Mme Muriel Archer Galibourg

Mme Muriel Archer Galibourg

Q : Je voudrais savoir quelles activités sont autorisées sur cette zone de décharge. Je sais qu'il n'y a plus de décharge possible, mais j'habite juste en face et je vois qu'il y a toujours de l'activité.

La présidente rappelle à Mme Muriel Archer-Galibourg, que le sujet est le préavis no 3, réfection et à la déviation du collecteur des eaux usées sous la décharge de Bournessaint et non pas la décharge, elle-même.

Mme Archer-Galibourg précise, qu'elle intervient par rapport à la zone où la conduite est écrasée. D'ailleurs, on peut voir dans le rapport de la commission des finances qu'une étude avait été réalisée et que celle-ci précisait que l'écrasement était certainement causé par le trafic lourd circulant à cet endroit, à la page 1, 3ème paragraphe du point 2. Je constate qu'il y a toujours du trafic lourd à cet endroit, moins qu'il y a 5 ans ou plus, raison pour laquelle je voulais savoir quelles activités sont autorisées.

La présidente remercie Mme Muriel Archer-Galibourg et donne la parole à M. Pierre Graber

M. Pierre Graber, syndic

Cette question est indirectement relatée à ce préavis. Vous parlez de la zone artisanale de Bournessaint et je vais me concentrer sur le préavis.

Il y a eu dans le temps du trafic lourd, parce qu'il y avait une décharge, typiquement non contrôlée, où il y avait des déchets de bâtiments.

Ensuite, cette décharge a été réhabilitée et rénoverée et nous avons eu énormément de camions qui sont venus déverser de la terre végétale pour refaire de la forêt et là, il n'y a plus de trafic lourd, il y a de temps en temps un camion qui vient poser quelque chose.

La présidente remercie M. Pierre Graber et donne la parole à M. Jean-François André

Jean-François André

Qui précise que ce ne sont pas les camions qui ont contribué à l'écrasement, mais les travaux de réhabilitation.

La présidente remercie M. Jean-François André et donne la parole à Mme Muriel Archer-Galibourg

Mme Muriel Archer-Galibourg

Si je ne me trompe pas, les travaux de réhabilitation datent de 2009, ainsi que l'étude qui révèle déjà l'écrasement.

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt la discussion et passe au vote relatif au préavis n° 03/2017

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE :

- **Vu le préavis n° 03/2017 de la municipalité**
- **Ouï le rapport de la commission de finances**
- **Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour**
- **D'autoriser :** la municipalité à entreprendre les travaux de la réfection et à la déviation du collecteur des eaux usées défectueux (par écrasement) de sous la décharge de Bournessaint. Cet objet fait partie du plan des dépenses d'investissements de la législature 2016-2021
- **D'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 511'920.- TTC
- **De financer** ce montant par la trésorerie courante
- **D'amortir** l'investissement en 30 ans, via le compte de réserve affectée 9280.35

Le préavis N° 03/2017 est accepté par :

39 voix pour

01 abstention

▪ **Point n° 2 de l'ordre du jour**

Préavis municipal N° 04/2017 – Demande de crédit de CHF 30'000.- TTC destinée à la pose et à la mise en conformité du collecteur des eaux claires à La Cure / eaux usées Les Rousses.

La présidente donne la parole à M. Dominique Gafner

M. Dominique Gafner, municipal

Si vous avez lu les articles parus dans les journaux des Rousses, vous avez vu les mêmes photos que celle de ce préavis. Ils ont des débordements d'eaux claires dans leurs eaux usées, et argumentent que c'est la faute de la commune de St-Cergue/La cure qui alimente trop leurs canaux d'eaux usées par de l'eau claire.

Une partie du réseau des eaux usées de La Cure est en bon état, nous avons déjà effectué des travaux. Il y a encore des modifications à faire qui font partie du PGAE.

Cette évacuation d'eau, avec des salissures, partait directement dans le lac des Rousses, qui lui alimente le village des Rousses et une partie de La Cure.

Lorsque j'ai repris ce dossier, nous avons fait des investigations pour savoir ce qui se passait réellement. L'équipe de la voirie avait inspecté toute une série de bâtiments et il ne reste que deux maisons qui ne sont pas en conformité, pour les autres, les eaux sont infiltrées dans le terrain.

Nous avons fait des études, et posé des enregistreurs à 3 endroits différents. Nous avons fait des mesures de débit lors de fortes pluies ou fonte de neige. Nous nous sommes aperçus que pour nous, l'eau arrivait avec de forts débits, mais repartait dans l'heure qui suivait, alors que pour eux, il y avait des résurgences sur environ 5 jours, voire plus. Nous sommes donc allés voir la mairie des Rousses, avec M. Graber et Mme Gallay, et nous leur avons présenté ces études en expliquant que ce n'était pas totalement de notre faute. Lors de notre recherche, nous avons constaté qu'ils ont un réseau d'environ 8 km qui n'a jamais été contrôlé.

Nous avons prouvé que nous n'étions pas 100% fautifs mais comme nous avons deux cas qui sont tendancieux, nous avons fait ce préavis. Nous allons faire un by-pass. Si on prend le 1^{er} by-pass qui se trouve sur le plan, près de la parcelle 392, la canalisation traverse la route, va dans un champ et finit dans un puit perdu. Ce puit perdu, lors de fortes précipitations n'absorbe pas tout et vu la pente de la route et du champ, cette eau repart sur la route en direction de la douane et alimente les deux grilles plus bas, où se trouvera la jonction que nous allons faire, et ces grilles alimentent directement les eaux usées de La Cure. Pour être 100% en ordre, nous devons faire ce travail.

La présidente remercie M. Dominique Gafner et donne la parole à M. Didier Guichard

M. Didier Guichard, commission des finances

La commission des finances n'a rien à rajouter à son rapport.

La présidente remercie M. Didier Guichard et ouvre la discussion.

La présidente donne la parole à M. Didier Beux

M. Didier Beux

Q. : Je voulais savoir si on était obligé d'ouvrir la route pour faire ce canal et si c'était le cas, je me demandais s'il ne serait pas possible de faire un peu de goudronnage, sachant des travaux pour boucher les trous sont prévus en juin ? Nous pourrions rendre ainsi l'entrée de La Cure un peu plus jolie, ou est-ce trop demander ?

La présidente remercie M. Didier Beux et donne la parole à M. Dominique Gafner

M. Dominique Gafner, municipal

Nous n'allons pas ouvrir la route. La première intervention, près de la parcelle 392, va rester sur le bord de la route. Là il y aura une fouille et de l'autre côté on va traverser dans la cour, vers le parking.

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt la discussion et passe au vote relatif au préavis n° 04/2017

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE :

- **Vu le préavis n° 04/2017 de la municipalité**
- **Ouï le rapport de la commission de finances**
- **Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

- **D'autoriser** : la municipalité à entreprendre les travaux destinés à la pose et à la mise en conformité du collecteur des eaux claires à La Cure / eaux usées Le Rousses
- **D'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 30'000.- TTC
- **De financer** ce montant par la trésorerie courante
- **D'amortir** l'investissement en 1 an, via le compte de réserve affectée 9280.35

Le préavis N° 04/2017 est accepté :

à l'unanimité par 40 voix

▪ **Point n° 3 de l'ordre du jour**

Propositions individuelles et divers

La présidente rappelle qu'une proposition de réflexion avait été proposée en décembre 2016, concernant l'utilisation de différents bâtiments communaux.

La présidente donne la parole à M. Denis Berger

M. Denis Berger

Q. : J'avais particulièrement une question par rapport à l'organisation proposée pour le local de l'ancienne poste : établissement d'une salle de gymnastique et de fitness. Je voulais savoir si la municipalité va le développer elle-même ou si elle va le confier à une société privée ?

La présidente remercie M. Denis Berger et donne la parole à M. Pierre Graber

M. Pierre Graber, syndic

R. : C'est une société privée qui va s'installer là, mais actuellement nous sommes en pourparlers et rien n'est défini.

La présidente ouvre la discussion pour les autres bâtiments communaux qui figuraient sur slide envoyé le 20 décembre 2016 et donne la parole à M. Pierre Graber

M. Pierre Graber, syndic

Je voulais également remercier toutes les personnes qui ont fait des propositions et nous allons probablement en tenir compte dans le futur.

La présidente remercie M. Pierre Graber et donne la parole à M. Jean-Michel Rey pour une présentation

M. Jean-Michel Rey

Depuis quelque temps je me suis mis au service d'une association pour le développement durable, qui a développé un produit sous la forme d'un robinet novateur, qui s'appelle la goutte. Il a été développé pour des pays en voie de développement qui manque d'eau et qui sont touchés, entre-autre par les problèmes de contamination dus à un manque d'hygiène. Un grand nombre d'ONG sensibilisent les populations au lavage des mains. Je suis moi-même allé au Sénégal dernièrement et c'est interpellant de voir l'absence totale de lavages des mains dans certains endroits, ce qui génèrent une quantité de maladies impressionnantes et un taux de décès assez élevé. Ils encouragent le lavage des mains dans des régions où il y a très peu d'eau.

Ce robinet s'actionne par pression du dessus de la main, car le dessus de la main est la zone la moins sale. L'idée est de toucher le moins possible le robinet de manière à faire reculer le taux de contamination et de maladies. Ce produit a été développé pour les pays du tiers monde.

En parlant de ce produit, nous nous sommes aperçus qu'en Suisse nous pourrions aussi en avoir l'utilité, notamment dans les déchetteries où il n'y a pas toujours de point d'eau pour se laver les mains.

En Afrique nous utilisons des bidons recyclés. Il suffit de 3 pressions pour que 100 à 150 personnes se lavent les mains.

Ce robinet pourra être testé à la déchetterie de St-Cergue presque en primeur mondiale. Toutes les ONG à qui nous présentons ce robinet sont vivement intéressées. Si certains d'entre vous sont intéressés par ce produit, il peut être obtenu chez moi au prix de CHF 15.-. *(Projection d'un film explicatif tourné au Sénégal)*

La présidente remercie M. Jean-Michel Rey et donne la parole à M. Pierre-André Scheidegger

M. Pierre-André Scheidegger

On va juste traverser la route depuis la déchetterie et se rendre au Cheseaux-Dessous et on voit que rien ne s'y passe. Je me demandais si la municipalité ne pourrait pas approcher la propriétaire actuelle, pour voir si elle serait intéressée à nous vendre le site et ainsi nous pourrions y faire notre zone artisanale.

La présidente remercie M. Pierre-André Scheidegger et donne la parole à M. Pierre Graber

M. Pierre Graber, syndic

C'est une idée que nous avons déjà eue, mais le problème c'est que le PGA est en zone touristique. Il faudrait modifier ces plans de zone, mais oui c'est une idée.

La présidente remercie M. Pierre Graber et donne la parole à M. Yves De Garrini

M. Yves de Garrini fait référence à un article écrit par Mme Dominique Sutter, habitante de St-Cergue, journaliste à « La Côte » et absente lors du conseil du 6 décembre 2016 au sujet des créances-cautions de la Sté de développement de plus de CHF 105'000.- auprès de la commune, et créant ainsi un amalgame préjudiciable à cette société.

M. Yves De Garrini fait, à titre personnel, un compte rendu de l'historique et des comptes de la société de développement.

L'intégralité de ce texte peut être obtenue auprès de lui, puisqu'il n'a pas souhaité le transmettre à Mme Marie-José Hautier, secrétaire du conseil communal.

La présidente remercie M. Yves De Garrini et passe la parole à M. Frédéric Fluck

M. Frédéric Fluck

Je reviens sur la proposition de M. Pierre-André Scheidegger au sujet de cette zone artisanale. La commission d'urbanisme, lors de la dernière législature, avait évoqué cette possibilité. Cela semble évident que c'est l'endroit pour faire la zone artisanale.

Je parle en mon nom personnel, mais une zone touristique à cet endroit n'a plus de sens, et comme nous devons refaire le PGA, il vaudrait la peine d'entreprendre les propriétaires actuels pour essayer de concrétiser cela.

La présidente remercie M. Frédéric Fluck et donne la parole à M. Yves De Garrini

M. Yves De Garrini

Beaucoup trop de récriminations concernant la façon avec laquelle M. Kupferschmidt sanctionne et verbalise au village me sont parvenues. Il y a beaucoup trop d'incivilités de manière générale et on pourrait s'attendre à ce que le retour de ce professionnel y mette de l'ordre. Or, c'est l'inverse que l'on constate. Il se concentre sur les gens qui travaillent : artisans, commerçants, factrices, etc., ou touristes qui se parquent sans gêner personne et dont la seule faute est l'oubli du disque ou le dépassement de quelques minutes. J'ose espérer que la municipalité en soit consciente et que ce monsieur use du discernement nécessaire et soit dorénavant un peu plus aimable.

La présidente remercie M. Yves De Garrini et donne la parole à M. Pierre Graber

M. Pierre Graber, syndic

Nous sommes conscients que nous avons énormément de réclamations. Avant nous avions aussi beaucoup de réclamations parce qu'il y avait un laisser-aller total dans le village. Maintenant il faut faire des ajustements, mais il est nécessaire d'avoir de l'ordre au village, mais il y a la façon de le faire et c'est là qu'on pourrait améliorer les choses.

La présidente remercie M. Pierre Graber et donne la parole à M. Didier Beux

M. Didier Beux

A la décharge de ce monsieur, s'il m'est arrivé de m'arrêter sur la place pour poser mon enveloppe de vote alors qu'il est interdit de s'y arrêter, j'ai été interpellé et je me suis excusé en expliquant pourquoi, et je n'ai pas été verbalisé. En discutant, on a pu s'arranger, j'ai peut-être eu de la chance.

La présidente remercie M. Didier Beux, rappelle que l'interdiction de s'arrêter est clairement indiquée, c'est la loi, on doit la respecter. En plus le stationnement à cet endroit peut mettre en danger des personnes. La présidente, passe la parole à M. Pierre Graber

M. Pierre Graber, syndic

J'ajouterai qu'il y a eu énormément de problèmes devant les écoles. Devant les écoles, il y a une ligne jaune qui interdit le stationnement. M. Kupferschmidt a verbalisé les parents d'élèves, qui étaient furieux. Mais nous avons ces mêmes parents qui demandent plus de sécurité pour les enfants. Tout est question de balance, et de proportionnalité. S'il y a une interdiction de stationner, cela montre que la commune ne veut pas mettre en danger les petits enfants en les exposant aux voitures.

La présidente remercie M. Pierre Graber et donne la parole à M. Yves De Garrini

M. Yves De Garrini

Concernant le préavis sur l'écoulement des eaux claires de La Cure, ne serait-il pas possible d'expliquer au maire des Rousses qu'on essaye de leur rendre l'eau qu'on leur avait pris dans le lac pour approvisionner les vaches ?

La présidente remercie M. Yves De Garrini et donne la parole à Mme Marie-José Hautier

Mme Marie-José Hautier

Plus qu'une question à M. Gafner, c'est une réflexion concernant le chantier du Ch. des Fayard 2. Voilà 7 semaines que le chantier est arrêté, alors qu'ils ont travaillé tout l'hiver dans des conditions météo épouvantables, avec beaucoup de salissures sur la route. Ils ont nettoyé quotidiennement, en mettant leurs ouvriers en danger, puisqu'on ne les voyait qu'au dernier moment. L'abattage des arbres a été terrifiant dans la manière de faire et heureusement, il n'y a pas eu d'accidents. Mais je trouve dommage d'autoriser des chantiers, alors que nous ne sommes pas sûrs de la solvabilité des promoteurs. Si le chantier est arrêté depuis 7 semaines, il y a certainement un problème économique. Nous avons de ce fait une nouvelle « verrue » dans le village, que l'on voit de très loin, et même s'il faut des logements, faut-il toujours détruire le paysage avant de se poser des questions ?

La présidente remercie Mme Marie-José Hautier et donne la parole à M. Pierre Martin

M. Pierre Martin

Je travaille à l'Office des poursuites, et malheureusement une commune ne peut pas se renseigner sur la solvabilité d'une entreprise, car elle n'a pas d'intérêt direct dans les travaux. Les seules personnes pouvant se renseigner sont celles qui ont un intérêt économique par contrat ou en relation avec des factures. Malheureusement dans le cadre d'une construction, la commune n'en fait pas partie.

La présidente remercie M. Pierre Martin

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt la discussion et rappelle que le prochain conseil aura lieu le 20 juin à 19h00, car il sera assez chargé. Le conseil prévu le 10 octobre, pour des raisons de vacances scolaires, est ramené au 3 octobre.

La présidence clôt la séance à 21h55

La présidente

Maria Guichard



La secrétaire

Maria-José Hautier

